

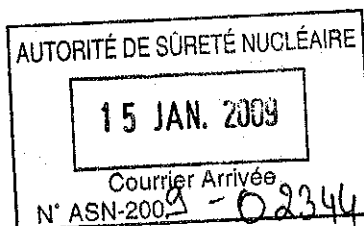


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative*

*La Ministre*

FH/BG - Mercure A.08/43395



Paris, le 9 JAN. 2009

|                |   |        |     |
|----------------|---|--------|-----|
| A.C. Lacoste   | C | MEA    |     |
| J.R. Gouze     |   | SG     |     |
| M. Bourguignon |   | DCI    |     |
| M.P. Comets    |   | DCN    |     |
| M. Sanson      |   | DEP    |     |
| J.C. Niel      | C | DIT    |     |
| O. Gupta       | C | DRD    |     |
| J.L. Lacharme  | C | DEU    | RAY |
| A. Delmestre   | C | DIS    | CC  |
| H. Legrand     |   | DRI    |     |
| J. Mochel      | / | autres |     |

La ministre de la santé, de la jeunesse,  
des sports et de la vie associative

à

Monsieur le président de l'autorité  
de sûreté nucléaire  
6, place du Colonel Bourgoïn  
75012 Paris

Objet : Protection des populations contre des rejets d'iode radioactif dans  
l'atmosphère.

Réf : Votre lettre du 27 novembre 2007 transmettant le rapport de synthèse des  
groupes de travail sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie de protection des  
populations contre des rejets d'iode radioactif.

Vous m'avez transmis en date du 27 novembre 2007 le rapport de  
synthèse des propositions des groupes de travail sur l'élaboration d'une nouvelle  
stratégie de protection des populations contre des rejets d'iode radioactif. Dans  
le courrier accompagnant cette transmission, vous mentionniez les principales  
conclusions qui paraissent à l'autorité de santé nucléaire suffisamment  
consensuelles pour être retenues.

Après consultation de mes services et à la suite des réunions qui se sont  
tenues sur ce sujet à mon cabinet, je tiens à vous faire part de mon assentiment  
sur les propositions suivantes :

- « en cas de rejets d'iode radioactif impliquant plusieurs pays, il est  
recommandé, pour les premières heures suivant un accident et dans  
l'attente d'une coordination internationale officielle, d'utiliser les  
estimations du pays d'origine et d'adopter des actions partagées de  
protection des populations sur la base d'actions d'information préventive  
coordonnées » ;

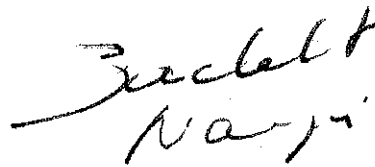
« au delà d'une prophylaxie basée principalement sur l'ingestion de comprimés d'iode stable, c'est un ensemble cohérent d'actions de protection des populations auquel il faut avoir recours pour prévenir l'apparition de cancers radio-induits. Ce dispositif inclut la mise à l'abri et à l'écoute, les restrictions de consommation et l'évacuation. Il suppose une information adéquate des populations et des acteurs concernés, au premier rang desquels les intervenants en situation d'urgence » ;

- « les dispositions existantes pour les jeunes et, par extension, les femmes enceintes doivent être renforcées. A cette fin, il convient d'abaisser le niveau d'intervention en situation d'urgence radiologique relatif à la thyroïde de 100 mSv à 50 mSv et de développer une nouvelle forme galénique des comprimés d'iode stable, passant de 130 mg à 65 mg ».

En revanche, il m'est apparu indispensable de conserver un dimensionnement du stock de comprimés d'iode permettant de répondre à une demande sociale forte de la population en cas de nécessité. J'ai par conséquent demandé qu'il soit renouvelé progressivement de façon à constituer un stock global de 88 millions de comprimés (65 mg).

Par ailleurs, j'ai demandé à mes services de poursuivre la réflexion sur les modalités de distribution en dehors des périmètres des plans particuliers d'intervention avec tous les acteurs intéressés et, notamment, le ministère chargé de la sécurité civile.

Je vous demande de bien vouloir prendre en compte ces nouvelles dispositions et de les mettre en œuvre pour ce qui relève de votre autorité.



Roselyne BACHELOT-NARQUIN